

ARKEA HOME LOANS SFH

**ATTESTATION DU CONTROLEUR SPECIFIQUE
SUR LES MODES ET RESULTATS D'EVALUATION
ET LES METHODES DE REEXAMEN PERIODIQUE
DE LA VALEUR DES IMMEUBLES
AU 31 DECEMBRE 2014**

**CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
19, RUE CLEMENT MAROT
75008 PARIS**

**ARKEA HOME LOANS SFH
232, rue du Général Paulet
BP 103
29802 BREST CEDEX 9**

**ATTESTATION DU CONTROLEUR SPECIFIQUE
SUR LES MODES ET RESULTATS D'EVALUATION
ET LES METHODES DE REEXAMEN PERIODIQUE
DE LA VALEUR DES IMMEUBLES
AU 31 DECEMBRE 2014**

Au Conseil d'administration d'Arkéa Home Loans SFH,

En notre qualité de contrôleur spécifique d'Arkéa Home Loans SFH et en application des dispositions prévues par l'article 5 du règlement 99-10 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, nous avons procédé à la vérification de la validité, au regard de la réglementation en vigueur, des modes et résultats d'évaluation des immeubles sous-jacents aux prêts et des méthodes de réexamen périodique de leur valeur, tels que publiés simultanément aux comptes annuels au 31 décembre 2014 et joints à la présente attestation.

Les modes et résultats d'évaluation des immeubles et les méthodes de réexamen périodique de leur valeur ont été définis et mis en œuvre sous la responsabilité de la direction de votre société.

Il nous appartient de nous prononcer sur leur validité au regard des règles en vigueur au 31 décembre 2014.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Nos travaux ont consisté à vérifier la conformité :

- des procédures, modes et résultats d'évaluation ainsi que des méthodes de réexamen périodique, dans leur conception et dans leur application, à la réglementation en vigueur au 31 décembre 2014 ;
- des informations publiées simultanément aux comptes annuels avec, d'une part, le dispositif d'évaluation et de réexamen effectivement appliqué et, d'autre part, avec les résultats résultant de l'application du dispositif d'évaluation.

Arkéa Home Loans SFH

***Attestation sur les modes et résultats d'évaluation et les méthodes de réexamen périodique
de la valeur des immeubles au 31 décembre 2014***

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler quant à la conformité aux dispositions prévues par les articles 2 à 4 du règlement 99-10 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, des modes et résultats d'évaluation des immeubles et des méthodes de réexamen périodique de leur valeur, publiés simultanément aux comptes annuels au 31 décembre 2014.

Fait à Paris, le 17 juin 2015

Le Contrôleur Spécifique



CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES
Laurent BRUN

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2014

1. Le cadre réglementaire.....	2
1.1. Règlement n° 99-10 du CRBF – Chapitre 1^{er} de l'évaluation des immeubles.....	2
2. Les conséquences de la mise en œuvre du règlement n° 99-10 du CRBF.....	4
2.1. Evaluation initiale des biens financés.....	4
2.2. Réévaluation statistique des gages.....	5
2.2.1. Indice d'évolution des prix de l'habitat : indices PERVAL et CINF.....	5
2.2.2. Retraitement des données du gisement SFH.....	6
2.2.3. Calcul de la réévaluation des biens financés.....	6
3. Annexe : Evolution des indices PERVAL et CINF.....	7

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2014

1. Le cadre réglementaire

Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH est soumise à différentes obligations réglementaires, notamment l'application du règlement N° 99-10 du CRBF sur la valorisation des biens financés par des prêts éligibles.

1.1. Règlement n° 99-10 du CRBF – Chapitre 1^{er} de l'évaluation des immeubles

Règlement du 9 juillet 1999 modifié par les règlements n° 2001-02 du 26 juin 2001 et n° 2002-02 du 15 juillet 2002 et par l'arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 mai 2007 et par l'arrêté du 23 février 2011 :

Article 1 : Les immeubles financés « financés ou apportés en garantie au sens des articles L. 515-14 et L. 515-35 du code monétaire et financier » (arrêté du 23 février 2011) font l'objet d'une évaluation prudente excluant tout élément d'ordre spéculatif.

Article 2 : « L'évaluation est réalisée sur la base des caractéristiques durables à long terme de l'immeuble, des conditions de marché normales et locales, de l'usage actuel de l'immeuble et des autres usages qui pourraient lui être donnés.

Cette valeur est déterminée par écrit de manière claire et transparente et ne peut être supérieure à la valeur vénale.

Par dérogation, l'évaluation peut être fondée sur le coût total de l'opération initiale lorsque ce coût est inférieur à 600 000 euros ou lorsque l'ensemble des prêts immobiliers financés par la société de crédit foncier ou par la société de financement de l'habitat et garantis par l'immeuble évalué présente un capital unitaire restant dû, apprécié au moment de l'acquisition de ces prêts ou de leur apport en garantie, inférieur à 480 000 euros. » (arrêté du 23 février 2011)

Article 3 : « Après leur acquisition ou apport en garantie, l'évaluation des immeubles est réexaminée dans le cadre du système de mesure des risques auquel sont assujetties les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat au titre de l'Arrêté du 3 novembre 2014 :

a) Pour les immeubles à usage d'habitation, cet examen est effectué annuellement selon une méthode statistique ;

b) Pour les immeubles à usage professionnel pour lesquels l'ensemble des prêts immobiliers appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû inférieur à 30 % du montant total initialement prêté ou inférieur à 480 000 euros, l'examen peut être effectué annuellement par l'utilisation d'une méthode statistique ;

c) Pour les immeubles à usage professionnel dont le coût d'achat ou la dernière valeur estimée est inférieur à 600 000 euros et lorsque l'ensemble des prêts appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû supérieur à 480 000 euros, cet examen est individuel et effectué tous les trois ans. Entre deux examens individuels, la valeur de ces immeubles est réexaminée annuellement selon une méthode statistique ;

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2014

d) Pour les immeubles à usage professionnel dont le coût d'achat ou la dernière valeur estimée est supérieur à 600 000 euros et lorsque l'ensemble des prêts appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû supérieur à 480 000 euros, cet examen est annuel et individuel.» (arrêté du 23 février 2011)

Article 4 : « L'évaluation des biens immobiliers est réalisée par un expert indépendant au sens de l'article 168 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.» (Arrêté du 7 mai 2007)

Article 5 : Les modes « et les résultats» (arrêté du 23 février 2011) d'évaluation des immeubles ainsi que les méthodes de réexamen périodique de leur valeur sont tenus à la disposition du contrôleur spécifique mentionné à l'article L. 515-30 du Code monétaire et financier qui se prononce sur leur validité. Ils sont publiés simultanément aux comptes annuels accompagnés de l'appréciation du contrôleur spécifique. « L'Autorité de contrôle prudentiel» (arrêté du 23 février 2011) peut exiger leur modification.

Article 5bis : Les prêts « financés par les sociétés de crédit foncier et par les sociétés de financement de l'habitat» (arrêté du 23 février 2011) font l'objet d'une documentation appropriée.

Article 5ter : « Les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat disposent de procédures leur permettant de vérifier que les immeubles financés ou apportés en garantie font l'objet d'une assurance adéquate contre les dommages.» (arrêté du 23 février 2011)

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2014

2. Les conséquences de la mise en œuvre du règlement n° 99-10 du CRBF

2.1. Evaluation initiale des biens financés

Les articles 2 et 4 du règlement n°99-10 du CRBF, modifié par l'arrêté du 23 février 2011, stipulent que :

- l'évaluation initiale d'un gage est réalisée sur la base des caractéristiques durables à long terme de l'immeuble, des conditions de marché normales et locales, de l'usage actuel de l'immeuble et des autres usages qui pourraient lui être donnés ;
- cette évaluation est déterminée par écrit de manière claire et transparente et ne peut être supérieure à la valeur vénale ;
- l'évaluation des immeubles est réalisée par un expert indépendant ;
- par dérogation, l'évaluation peut être fondée sur le coût total de l'opération initiale lorsque ce coût est inférieur à 600 000 € ou lorsque l'ensemble des prêts immobiliers financés par la Société de Financement de l'Habitat et garantis par l'immeuble évalué présente un capital unitaire restant dû, apprécié au moment de l'acquisition de ces prêts ou de leur apport en garantie, inférieur à 480 000 €.

Lors de la transformation de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds en Société de Financement de l'Habitat, il a été décidé :

- de ne pas mobiliser les prêts concernés par le dépassement des seuils mentionnés précédemment (600 K€ / 480 K€), dans la mesure où une évaluation à dire d'expert n'est pas, en l'état, systématiquement diligentée par le réseau commercial lors de l'instruction des prêts dans ce cas de figure ;
- d'analyser les possibilités de diffusion pour l'avenir, au sein des réseaux commerciaux du groupe Crédit Mutuel Arkéa, d'une procédure d'évaluation initiale des gages lors de l'octroi des prêts.

Dans ce contexte, tous les gages au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014 font l'objet d'une valorisation sur la base du coût de l'opération, aucune valeur d'expertise à dire d'expert n'est renseignée dans le système d'information.

Le coût de l'opération n'étant pas renseigné en tant que tel dans les chaînes de gestion, il est substitué par le montant du projet. Cette donnée intégrant, de façon non systématique¹, les frais de notaire (non inclus dans le coût de l'opération), il a été décidé d'appliquer une décote forfaitaire systématique appliquée au montant du projet pour déterminer la valeur initiale de référence de la manière suivante :

1. Pour les prêts dont la date d'offre est antérieure au 1er janvier 2009 :
 - décote de 0% dans le cas de constructions seules ou de travaux ;

¹ La chaîne d'instruction des crédits a été modifiée en 2009. Les frais de notaire sont depuis dissociés du montant du projet.

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2014

- décote de 2,9% pour l'achat d'un bien immobilier neuf ;
- décote de 3,7% pour l'achat d'un terrain et d'une construction ;
- décote de 7,3% pour l'achat d'un terrain, d'un bien ancien seul ou d'un bien ancien avec travaux.

2. Pour les prêts dont la date d'offre est postérieure au 1er janvier 2009 : décote de 1% quel que soit l'objet du prêt

2.2. Réévaluation statistique des gages

Outre la valeur initiale du bien financé, il est nécessaire de procéder à une valorisation du gage, tenant compte de l'évolution du marché immobilier.

L'actualisation de la valeur initiale se fait par une méthode statistique, dans le respect des obligations réglementaires. Crédit Mutuel Arkéa met en œuvre une méthode statistique de revalorisation des biens immobiliers, fondée sur les indices d'évolution des prix immobiliers issus des bases PERVAL (prix pour les logements en province) et CINP (prix pour les logements en région parisienne), recensant les références des transactions immobilières notariées sur l'ensemble du marché français.

2.2.1. Indice d'évolution des prix de l'habitat : indices PERVAL et CINP

Les indices de réévaluation qui ont été retenus sont ceux issus des bases commercialisées par les sociétés CINP (pour l'Île de France) et PERVAL (pour le reste du territoire français).

Ces bases restituent les indices de variation des prix de l'immobilier ancien (base 100 en 2000) ainsi que les taux de variation trimestriels actuellement utilisés pour la valorisation des garanties des crédits immobiliers. Ces indices sont notamment utilisés dans le cadre des travaux Bâle II pour le suivi de la valeur des garanties, au niveau du Groupe Arkéa, mais également au niveau confédéral.

Remarque : Faute de volume suffisant, aucun indice n'est spécifique aux biens immobiliers neufs. La réévaluation de ces biens se base donc sur le même indice que pour les logements récents et anciens.

L'historique est disponible à partir du dernier trimestre 1994 et les indices sont publiés chaque trimestre avec un délai de 3 mois :

- Indices définitifs 1^{er} trimestre AAAA disponibles mi-octobre AAAA
- indices définitifs 2^{ème} trimestre AAAA disponibles mi-janvier AAAA+1

Au 31 décembre 2014, les derniers indices utilisés sont ceux du 1^{er} trimestre 2014 (indices définitifs).

Les indices sont détaillés en distinguant chaque département, par trimestre et par type de bien :

- maisons
- appartements
- autres (correspondant à la moyenne des maisons et appartements confondus).

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2014

2.2.2. Retraitement des données du gisement SFH

Afin de pouvoir réévaluer les biens, il est nécessaire de rapprocher les données du gisement SFH et les indices PERVAL et CINP. Afin que ce rapprochement soit possible pour l'ensemble des biens à réévaluer, un certain nombre de retraitements sont appliqués :

- **Retraitement des périodes non disponibles**

Il est possible que le portefeuille de créances contienne des prêts antérieurs à la première date pour laquelle les indices PERVAL et CINP sont disponibles. Dans ce cas, pour les prêts mis en place avant cette date, l'indice le plus ancien à disposition est utilisé.

De même, les indices sont publiés avec un décalage d'environ 6 mois ; donc pour les prêts récents l'indice le plus récent à disposition est utilisé.

- **Retraitement des départements non disponibles**

Les indices pour les DOM-TOM et la Corse ne sont pas disponibles, ils sont actuellement substitués par les indices du département 92 pour les éventuels biens concernés (aucun bien concerné au 31 décembre 2013).

- **Retraitement des types de bien « maisons et autres » dans le département 75**

Le faible volume de ventes de maisons à Paris ne permet pas d'établir d'indice. Les indices des appartements du département 75 sont donc appliqués aux types de bien « maisons et autres » situés dans le département 75.

2.2.3. Calcul de la réévaluation des biens financés

Le calcul de la réévaluation des biens se base sur la valeur initiale du bien déterminée au point 2.1, c'est-à-dire sur le montant du projet corrigé de façon forfaitaire des frais de notaire.

La valeur du bien réévalué est alors calculée en appliquant à la valeur initiale du bien l'évolution de l'indice PERVAL et CINP entre le moment où le prêt a été réalisé et la dernière date pour laquelle un indice est disponible.

$$\text{Valeur du bien réévaluée} = \text{valeur initiale du bien} * (1 + (\text{indice actuel} - \text{indice origine}) / \text{indice origine})$$

Remarque :

Si l'indice actuel est supérieur à l'indice d'origine alors la pondération de la hausse est de 80%, sinon, la diminution est prise en compte à 100%.

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2014

3. Annexe : Evolution des indices PERVAL et CINP

Ce tableau représente l'évolution sur 1 an des derniers indices PERVAL et CINP à disposition au 31/12/2014.

L'indice Q1_2014 utilisé correspond aux indices PERVAL et CINP définitifs.

Région	Département	Nature du bien	Q1_2014vsQ1_2013	Montant des biens réévalués
Alsace	Bas-Rhin	Appartement	1,00041	1 193 136
Alsace	Bas-Rhin	Autre	0,99263	4 584 722
Alsace	Bas-Rhin	Maison	0,9796	1 741 001
Alsace	Haut-Rhin	Appartement	0,99506	
Alsace	Haut-Rhin	Autre	0,9839	1 824 221
Alsace	Haut-Rhin	Maison	0,97641	367 219
Aquitaine	Dordogne	Appartement	0,95073	1 647 782
Aquitaine	Dordogne	Autre	0,97521	102 033 957
Aquitaine	Dordogne	Maison	0,97653	105 120 984
Aquitaine	Gironde	Appartement	1,01291	60 527 891
Aquitaine	Gironde	Autre	1,00426	1 348 481 949
Aquitaine	Gironde	Maison	1,00135	840 403 611
Aquitaine	Landes	Appartement	0,9922	611 878
Aquitaine	Landes	Autre	0,98025	29 600 468
Aquitaine	Landes	Maison	0,97741	17 911 072
Aquitaine	Lot-et-Garonne	Appartement	0,94935	
Aquitaine	Lot-et-Garonne	Autre	0,97496	9 175 236
Aquitaine	Lot-et-Garonne	Maison	0,97687	5 319 918
Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Appartement	0,9813	2 400 520
Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Autre	0,9795	21 605 078
Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Maison	0,97756	14 665 066
Auvergne	Allier	Appartement	0,99273	1 819 513
Auvergne	Allier	Autre	0,96849	94 727 258
Auvergne	Allier	Maison	0,96331	71 183 931
Auvergne	Cantal	Appartement	0,99397	870 061
Auvergne	Cantal	Autre	0,97769	28 882 101
Auvergne	Cantal	Maison	0,969	11 446 453
Auvergne	Haute-Loire	Appartement	0,98171	56 430
Auvergne	Haute-Loire	Autre	0,96456	3 194 236
Auvergne	Haute-Loire	Maison	0,96123	954 705
Auvergne	Puy-de-Dôme	Appartement	0,98928	7 040 218
Auvergne	Puy-de-Dôme	Autre	0,97766	250 980 833
Auvergne	Puy-de-Dôme	Maison	0,97194	92 543 812
Basse-Normandie	Calvados	Appartement	0,97538	319 463
Basse-Normandie	Calvados	Autre	0,9647	18 671 161
Basse-Normandie	Calvados	Maison	0,96019	11 392 754
Basse-Normandie	Manche	Appartement	0,96584	

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2014

Basse-Normandie	Manche	Autre	0,9698	19 246 930
Basse-Normandie	Manche	Maison	0,97019	11 879 752
Basse-Normandie	Orne	Appartement	0,96783	
Basse-Normandie	Orne	Autre	0,95453	4 298 304
Basse-Normandie	Orne	Maison	0,95367	2 481 768
Bourgogne	Côte-d'Or	Appartement	0,97592	151 042
Bourgogne	Côte-d'Or	Autre	0,972	2 850 263
Bourgogne	Côte-d'Or	Maison	0,96964	1 329 333
Bourgogne	Nièvre	Appartement	0,987	
Bourgogne	Nièvre	Autre	0,94557	1 054 528
Bourgogne	Nièvre	Maison	0,94134	1 577 455
Bourgogne	Saône-et-Loire	Appartement	0,98216	
Bourgogne	Saône-et-Loire	Autre	0,96772	2 867 942
Bourgogne	Saône-et-Loire	Maison	0,96467	1 501 310
Bourgogne	Yonne	Appartement	0,98749	
Bourgogne	Yonne	Autre	0,94477	1 794 568
Bourgogne	Yonne	Maison	0,94062	874 356
Bretagne	Côtes d'Armor	Appartement	0,98802	13 256 870
Bretagne	Côtes d'Armor	Autre	0,97021	839 550 392
Bretagne	Côtes d'Armor	Maison	0,96816	772 258 301
Bretagne	Finistère	Appartement	0,97733	48 583 717
Bretagne	Finistère	Autre	0,96302	1 700 883 930
Bretagne	Finistère	Maison	0,95902	1 217 680 838
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Appartement	0,98756	109 623 380
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Autre	0,97167	2 202 998 621
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Maison	0,96464	1 579 096 195
Bretagne	Morbihan	Appartement	0,96272	42 672 699
Bretagne	Morbihan	Autre	0,95761	1 298 968 749
Bretagne	Morbihan	Maison	0,95645	1 160 212 335
Centre	Cher	Appartement	0,96438	150 118
Centre	Cher	Autre	0,9749	3 603 063
Centre	Cher	Maison	0,97623	2 243 527
Centre	Eure-et-Loir	Appartement	0,96859	81 323
Centre	Eure-et-Loir	Autre	0,94947	8 525 638
Centre	Eure-et-Loir	Maison	0,94657	6 777 782
Centre	Indre	Appartement	0,97777	
Centre	Indre	Autre	0,98326	1 877 160
Centre	Indre	Maison	0,9837	1 149 527
Centre	Indre-et-Loire	Appartement	0,97176	106 259
Centre	Indre-et-Loire	Autre	0,98388	14 445 420
Centre	Indre-et-Loire	Maison	0,98794	8 264 897

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2014

Centre	Loir-et-Cher	Appartement	0,97617	159 927
Centre	Loir-et-Cher	Autre	0,97771	4 097 285
Centre	Loir-et-Cher	Maison	0,97775	4 879 308
Centre	Loiret	Appartement	0,97994	278 118
Centre	Loiret	Autre	0,9704	10 458 549
Centre	Loiret	Maison	0,96806	5 285 387
Champagne-Ardenne	Ardennes	Appartement	0,9723	303 474
Champagne-Ardenne	Ardennes	Autre	0,95441	477 100
Champagne-Ardenne	Ardennes	Maison	0,95229	387 250
Champagne-Ardenne	Aube	Appartement	0,95476	
Champagne-Ardenne	Aube	Autre	0,96211	2 026 784
Champagne-Ardenne	Aube	Maison	0,96427	802 522
Champagne-Ardenne	Haute-Marne	Appartement	0,9524	
Champagne-Ardenne	Haute-Marne	Autre	0,95215	1 265 668
Champagne-Ardenne	Haute-Marne	Maison	0,95209	465 877
Champagne-Ardenne	Marne	Appartement	0,95699	
Champagne-Ardenne	Marne	Autre	0,95882	3 880 471
Champagne-Ardenne	Marne	Maison	0,95955	1 605 011
Corse	Corse-du-Sud	Appartement	0,9898	
Corse	Corse-du-Sud	Autre	0,99061	
Corse	Corse-du-Sud	Maison	0,99404	
Corse	Haute-Corse	Appartement	0,9898	
Corse	Haute-Corse	Autre	0,99061	
Corse	Haute-Corse	Maison	0,99404	
Départements d'Outre-Mer	DOM	Appartement	0,9898	
Départements d'Outre-Mer	DOM	Autre	0,99061	
Départements d'Outre-Mer	DOM	Maison	0,99404	
Franche-Comté	Doubs	Appartement	0,9865	
Franche-Comté	Doubs	Autre	0,96976	2 034 779
Franche-Comté	Doubs	Maison	0,95856	412 634
Franche-Comté	Haute-Saône	Appartement	0,98318	
Franche-Comté	Haute-Saône	Autre	0,9552	326 099
Franche-Comté	Haute-Saône	Maison	0,95238	652 732
Franche-Comté	Jura	Appartement	0,99274	
Franche-Comté	Jura	Autre	0,96043	752 639
Franche-Comté	Jura	Maison	0,95456	154 070
Franche-Comté	Territoire de Belfort	Appartement	0,98411	
Franche-Comté	Territoire de Belfort	Autre	0,96744	585 341
Franche-Comté	Territoire de Belfort	Maison	0,95825	540 745
Haute-Normandie	Eure	Appartement	0,96402	123 229
Haute-Normandie	Eure	Autre	0,95567	8 053 218
Haute-Normandie	Eure	Maison	0,95495	4 716 837
Haute-Normandie	Seine-Maritime	Appartement	0,95767	251 437
Haute-Normandie	Seine-Maritime	Autre	0,96741	14 438 670
Haute-Normandie	Seine-Maritime	Maison	0,97039	7 764 124
Ile-de-France	Essonne	Appartement	0,98487	4 083 949
Ile-de-France	Essonne	Autre	0,98033	56 087 017

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2014

Ile-de-France	Essonne	Maison	0,97752	24 586 893
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Appartement	0,9898	22 679 464
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Autre	0,99061	201 504 383
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Maison	0,99404	109 090 165
Ile-de-France	Paris	Appartement	0,98322	289 520 284
Ile-de-France	Paris	Autre	0,98322	
Ile-de-France	Paris	Maison	0,98322	
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Appartement	0,99374	4 664 611
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Autre	0,98639	40 218 380
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Maison	0,97772	22 275 426
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Appartement	0,98745	1 540 092
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Autre	0,98149	36 685 738
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Maison	0,97932	20 709 534
Ile-de-France	Val-d'Oise	Appartement	0,98623	1 014 531
Ile-de-France	Val-d'Oise	Autre	0,98431	32 658 020
Ile-de-France	Val-d'Oise	Maison	0,98316	18 991 207
Ile-de-France	Val-de-Marne	Appartement	0,9933	8 062 569
Ile-de-France	Val-de-Marne	Autre	0,98973	69 374 799
Ile-de-France	Val-de-Marne	Maison	0,98305	33 054 559
Ile-de-France	Yvelines	Appartement	0,98057	4 842 107
Ile-de-France	Yvelines	Autre	0,98111	98 432 185
Ile-de-France	Yvelines	Maison	0,98158	54 031 625
Languedoc-Roussillon	Aude	Appartement	0,98873	810 086
Languedoc-Roussillon	Aude	Autre	0,97479	6 707 996
Languedoc-Roussillon	Aude	Maison	0,96779	2 636 972
Languedoc-Roussillon	Gard	Appartement	0,95166	119 207
Languedoc-Roussillon	Gard	Autre	0,97747	9 119 006
Languedoc-Roussillon	Gard	Maison	0,98686	5 435 476
Languedoc-Roussillon	Hérault	Appartement	0,98261	1 777 643
Languedoc-Roussillon	Hérault	Autre	0,97741	28 329 592
Languedoc-Roussillon	Hérault	Maison	0,97401	13 157 702
Languedoc-Roussillon	Lozère	Appartement	0,96518	
Languedoc-Roussillon	Lozère	Autre	0,97578	1 164 001
Languedoc-Roussillon	Lozère	Maison	0,97895	502 450
Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Appartement	0,96731	589 452
Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Autre	0,97483	10 478 503
Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Maison	0,98202	5 035 132
Limousin	Corrèze	Appartement	0,94834	

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2014

Limousin	Corrèze	Autre	0,94645	4 992 156
Limousin	Corrèze	Maison	0,94621	3 419 530
Limousin	Creuse	Appartement	0,99638	
Limousin	Creuse	Autre	0,9397	1 730 547
Limousin	Creuse	Maison	0,93623	790 772
Limousin	Haute-Vienne	Appartement	0,94678	146 618
Limousin	Haute-Vienne	Autre	0,94781	6 580 509
Limousin	Haute-Vienne	Maison	0,94813	3 399 293
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Appartement	0,99693	159 305
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Autre	1,00149	2 465 597
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Maison	1,00339	1 635 282
Lorraine	Meuse	Appartement	0,96561	
Lorraine	Meuse	Autre	0,94971	511 698
Lorraine	Meuse	Maison	0,94868	114 766
Lorraine	Moselle	Appartement	0,97124	
Lorraine	Moselle	Autre	0,99689	3 637 329
Lorraine	Moselle	Maison	1,01126	1 558 653
Lorraine	Vosges	Appartement	0,97465	95 019
Lorraine	Vosges	Autre	0,95492	778 714
Lorraine	Vosges	Maison	0,94954	258 238
Midi-Pyrénées	Ariège	Appartement	1,00047	146 517
Midi-Pyrénées	Ariège	Autre	0,99867	2 255 780
Midi-Pyrénées	Ariège	Maison	0,99858	1 250 228
Midi-Pyrénées	Aveyron	Appartement	0,99177	1 226 690
Midi-Pyrénées	Aveyron	Autre	0,97653	64 800 831
Midi-Pyrénées	Aveyron	Maison	0,96831	14 949 071
Midi-Pyrénées	Gers	Appartement	0,99487	449 645
Midi-Pyrénées	Gers	Autre	0,99923	2 107 840
Midi-Pyrénées	Gers	Maison	0,99936	1 244 563
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Appartement	0,99156	2 878 907
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Autre	0,99945	45 356 337
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Maison	1,00548	16 438 548
Midi-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	Appartement	0,99748	745 613
Midi-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	Autre	0,99772	6 454 444
Midi-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	Maison	0,99791	3 624 215
Midi-Pyrénées	Lot	Appartement	0,99701	130 650
Midi-Pyrénées	Lot	Autre	0,97051	4 368 462
Midi-Pyrénées	Lot	Maison	0,96836	1 343 037
Midi-Pyrénées	Tarn	Appartement	0,9954	
Midi-Pyrénées	Tarn	Autre	0,97143	3 455 386
Midi-Pyrénées	Tarn	Maison	0,9688	1 317 970

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2014

Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Appartement	0,98953	71 433
Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Autre	0,97144	3 716 861
Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Maison	0,9685	2 233 609
Nord-Pas-de-Calais	Nord	Appartement	0,97846	800 742
Nord-Pas-de-Calais	Nord	Autre	0,98579	14 168 480
Nord-Pas-de-Calais	Nord	Maison	0,98748	8 745 168
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Appartement	0,96928	
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Autre	0,98281	2 453 321
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Maison	0,98477	1 421 070
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Appartement	0,96562	12 274 379
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Autre	0,97797	256 934 993
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Maison	0,98303	144 968 233
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Appartement	0,95755	262 142
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Autre	0,96064	28 641 463
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Maison	0,96134	12 957 011
Pays de la Loire	Mayenne	Appartement	0,95518	135 906
Pays de la Loire	Mayenne	Autre	0,96131	24 932 923
Pays de la Loire	Mayenne	Maison	0,9619	20 900 970
Pays de la Loire	Sarthe	Appartement	0,98203	544 845
Pays de la Loire	Sarthe	Autre	0,96997	13 312 721
Pays de la Loire	Sarthe	Maison	0,96807	6 934 032
Pays de la Loire	Vendée	Appartement	0,9823	466 832
Pays de la Loire	Vendée	Autre	0,9714	23 318 280
Pays de la Loire	Vendée	Maison	0,96979	15 328 079
Picardie	Aisne	Appartement	0,95685	
Picardie	Aisne	Autre	0,94368	2 766 041
Picardie	Aisne	Maison	0,94279	1 173 125
Picardie	Oise	Appartement	0,9691	
Picardie	Oise	Autre	0,95999	11 419 456
Picardie	Oise	Maison	0,95812	4 926 169
Picardie	Somme	Appartement	0,97235	47 701
Picardie	Somme	Autre	0,9588	2 928 333
Picardie	Somme	Maison	0,95707	1 376 636
Poitou-Charentes	Charente	Appartement	0,95388	2 075 154
Poitou-Charentes	Charente	Autre	0,98008	216 131 450
Poitou-Charentes	Charente	Maison	0,98146	187 799 805
Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Appartement	1,00401	589 070
Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Autre	0,97522	40 301 826

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2014

Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Maison	0,97023	27 187 690
Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Appartement	0,96506	139 413
Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Autre	0,97057	6 713 541
Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Maison	0,97063	3 712 649
Poitou-Charentes	Vienne	Appartement	0,9691	269 609
Poitou-Charentes	Vienne	Autre	0,97141	9 253 961
Poitou-Charentes	Vienne	Maison	0,97141	8 130 687
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Appartement	0,98245	191 724
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Autre	0,9857	1 499 699
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Maison	0,9876	1 413 689
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Appartement	0,96813	2 259 312
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Autre	0,96532	12 897 778
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Maison	0,95805	10 803 775
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Appartement	0,96704	1 404 319
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Autre	0,97625	31 693 870
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Maison	0,98479	24 163 102
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Appartement	0,99079	357 948
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Autre	0,9886	5 281 446
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Maison	0,98584	1 209 674
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Appartement	0,9765	1 694 519
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Autre	0,97965	34 143 459
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Maison	0,9821	17 546 860
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Appartement	0,95943	662 018
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Autre	0,97996	9 894 998
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Maison	0,98585	4 792 862
Rhône-Alpes	Ain	Appartement	1,0026	96 606
Rhône-Alpes	Ain	Autre	0,98779	4 692 635
Rhône-Alpes	Ain	Maison	0,98265	2 920 348
Rhône-Alpes	Ardèche	Appartement	0,99067	
Rhône-Alpes	Ardèche	Autre	0,98101	3 124 518
Rhône-Alpes	Ardèche	Maison	0,9792	1 749 165
Rhône-Alpes	Drôme	Appartement	0,98994	708 943
Rhône-Alpes	Drôme	Autre	0,98119	5 461 211
Rhône-Alpes	Drôme	Maison	0,97817	4 137 534
Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Appartement	1,00646	742 008
Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Autre	1,00227	12 083 073
Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Maison	0,99588	8 008 323

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2014

Rhône-Alpes	Isère	Appartement	0,97439	523 658
Rhône-Alpes	Isère	Autre	0,97644	16 632 519
Rhône-Alpes	Isère	Maison	0,97806	8 399 548
Rhône-Alpes	Loire	Appartement	0,96074	609 706
Rhône-Alpes	Loire	Autre	0,97062	2 716 663
Rhône-Alpes	Loire	Maison	0,97618	609 836
Rhône-Alpes	Rhône	Appartement	0,99914	3 848 393
Rhône-Alpes	Rhône	Autre	0,99729	37 869 038
Rhône-Alpes	Rhône	Maison	0,9941	15 570 374
Rhône-Alpes	Savoie	Appartement	0,99256	1 030 569
Rhône-Alpes	Savoie	Autre	0,99437	8 824 823
Rhône-Alpes	Savoie	Maison	0,99716	5 581 782
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Appartement	0,9898	
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Autre	0,99061	
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Maison	0,99404	
TOTAL				17 202 503 861